



114/2023

ARRETE TEMPORAIRE
portant réglementation de la circulation sur :
Route Départementale n° 4

Commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1 et suivants,
VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;
VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;
VU l'arrêté du département de Loire-Atlantique portant permission de voirie en date du 23/05/2023 ;

CONSIDERANT la demande de travaux par l'entreprise Groupe Landais chez SIG-IMAGE, représentée par M. CHAUSSE Adrien, située Tech Izarbel- 2, allée Théodore Monod 64210 BIDART, pour les travaux de V.R.D. situé Rue René Guy Cadou, à SAINTE REINE DE BRETAGNE

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la RD 4 dans un but de sécurité publique



ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 4, **Rue René Guy Cadou** sur la commune de **SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE**, à **partir du 25 septembre 2023**, pour une durée de 5 mois.

Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation sont les suivants :

- Alternat par feux tricolores,
 - Empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue : 3 m,
 - Une voie supprimée,
 - Limitation de vitesse à 30km/h,
 - Stationnement et dépassement interdits,
- dans les deux sens de circulation.

Un barrage de la route total sera nécessaire pour les enrobés et le coulage des bordures côté Ouest.

La restriction sur section courante sera conservée 24 h/24.

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'entreprise Groupe Landais chez SIG-IMAGE, représentée par M. CHAUSSE Adrien, située Tech Izarbel- 2, allée Théodore Monod 64210 BIDART.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis à :

La Gendarmerie,
Le Conseil Général,
Le demandeur.

Fait à SAINTE REINE DE BRETAGNE

Le 18 septembre 2023

Le Maire,

Michel PERRAIS





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **CHAUSSE** Prénom : **Adrien**
 Dénomination : **Groupe Landais chez SIG-IMAGE** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod**
 Code postal **64210** Localité : **BIDART** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0240791350** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : .. **recepisse@dictservices.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **Groupe Landais chez SIG-IMAGE** Prénom : **BIVAUD Théo**
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod**
 Code postal **64210** Localité : **BIDART** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0240791350** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : .. **recepisse@dictservices.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **4** Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue René-Guy Cadou,**
 Code postal **44160** Localité : **Sainte-Reine-de-Bretagne**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **VRD**
 Date prévue de début des travaux : **25/09/2023** Durée des travaux (en jours calendaires) : **150**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **150** Date de début de réglementation **21/09/2023**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **1**

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

Un barrage de la route total sera nécessaire pour les enrobés et le coulage des bordures côté Ouest

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Blain**

Le : **15/09/2023**

Nom : **TAUGAIN** Prénom : **ESTELLE** Qualité :

